



Conseil communal du Chenit

RAPPORT

de la Commission du Conseil communal nommée le 08 février 2023

Objet : Projet mise en séparatif du sentier Est étape 1
Concerne Grand Rue. Carrefour des Crêtets. Rue de la Golisse
Ces secteurs seront mis en séparatif : les eaux de route et les eaux claires des biens fonds seront récoltées dans un nouveau collecteur. Le collecteur unitaire sera retiré au profit d'un nouveau collecteur d'eaux usées

Préavis N° 04 / 2023

Au Conseil communal du CHENIT,

M. le Président

Mesdames et Messieurs,

La commission nommée par le Bureau du conseil s'est réunie le 21 février 2023 à 18H30 en salle de Conférence de l'Hôtel de Ville

Etaient présents

Hussain Shah Aftab	RV
Maillefer Cyril	RV
Rithner Damien	UDI
Savoy Lionel	UDI
Benmenni Bounouar	F3

Pour nous aider à appréhender ce préavis nous étions accompagnés de Madame Maud Bauduret du bureau technique et de Messieurs Michel Vuilloud et Jean-Fred Capt

Sans vouloir polémiquer sur la prise de responsabilité et la prise de risque évoquées dans ce préavis, il va de soi qu'ils nous obligent à court ou long terme d'engager ces travaux. Le préavis étant des plus explicite je ne vous importunerai pas à poursuivre dans des explications que vous avez déjà eues.

Néanmoins, à plusieurs reprises le caractère d'urgence est ressorti dans nos conversations. Dans ce préavis il est également fait acte de partager sur certains tronçons ces frais entre la SEVJ, ValRégieEaux et Sogebois.

Pour ce dernier une demande d'autorisation est en attente du canton. Sogebois profitera de ces fouilles pour raccorder la Manufacture Jaeger-LeCoultre et le long de son parcours de raccorder une vingtaine d'habitations.

La SEVJ profitera également de ces travaux pour renforcer son réseau.

ValRégieEaux. Concernant la participation par voie d'obligation des biens fonds attenants qui oblige les propriétaires lors de nouveau raccordement de séparer les eaux usées, des eaux pluviales. La commission a émis le souhait de proposer un arrangement financier pour les propriétaires ne pouvant pas faire face à ces frais de raccordement.

Dans le devis proposé, nous avons demandé des explications sur les montants prévus et en particulier sur les plus ou moins 20%. Il nous a été répondu que les chiffres annoncés sont déjà majorés du dit pourcentage afin d'éviter au final un dépassement budgétaire

La commission remercie tous les intervenants pour leurs explications claires et précises.

A l'unanimité la Commission chargée d'étudier le préavis No 04/2023 vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter les 4 conclusions telles que présentées dans le préavis.

Une question hors préavis reste ouverte : qu'en est-il de l'état de nos routes dans toute notre belle Vallée après tant de taconnage ?

Au nom de la commission
Votre rapporteur
B. Benmenni

